



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 05/12/2025  
Reçu en préfecture le 05/12/2025 à 09:46 - Réf. : SLOV  
Publié le 05/12/2025  
ID : 081-218100766-20251204-DECISION2025\_22-DE

## DÉCISION DU MAIRE N° 22 DU 04/12/2025

### *Assistance à maîtrise d'ouvrage*

### *Construction de 5 logements au 5, avenue de Toulouse*

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant le projet d'aménagement du site situé au 5, avenue de Toulouse ;

Considérant l'accord de principe du Conseil Municipal par délibération n°2025/48 du 27 novembre 2025 pour la sollicitation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage et le dépôt d'un permis d'aménager ;

Considérant le devis de l'entreprise PASSELARGUE AMO d'un montant de 1 860,00 €HT pour les missions suivantes dans le cadre d'une assistance à maîtrise d'ouvrage :

- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la demande d'un permis d'aménager sur la zone de l'ancienne scierie
- Assistance et conseil au montage juridique et financier de l'opération de construction de 5 logements.

#### DECIDE

De signer le devis de PASSELARGUE – AMO d'un montant total de 1 860,00 €HT.

A Cuq-Toulza, le 4 décembre 2025.

Le Maire,  
M. Jean-Claude PINEL

